



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 décembre 2017 à 20h30

**Présents** : M. BRUMENT Yves, M. DELISLE Yvon, M. PERRIN Jack, M. CAPRION Jacky, M. MARTIN Julien, M. LELONG Reynald, Mme RAFFUGEAU Martine, Mme CARMIGNAC Francine, M. CHARPENTIER Xavier, M. Daniel VALLET, M. CULNART Daniel, M. SURIER Joël, Mme LHOMME Florence, Mme DUHAMEL Christelle.

**Absents excusés** : Mme HARIVEL Martine (pouvoir à Yvon DELISLE), Mme FAVRE-ROCHEX Nathalie (pouvoir à Xavier CHARPENTIER), Mme PIAT Marie-Agnès (pouvoir à Jack PERRIN), Mme RAVASSAT Eunice (pouvoir à Yves BRUMENT), Mme LOPES-DUBURQUE Marie-France (pouvoir à Julien MARTIN), Mme DA SILVA Theresa (pouvoir à Reynald LELONG), M. FADAT Jean-Pierre (pouvoir à Florence LHOMME), Mme BRAULT Véronique, M. KERIGER Didier

**Secrétaire de séance** : Reynald LELONG

**Nombre de votants** : 21

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs et déclare la séance ouverte.

### 1) Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 2) Informations du maire, des adjoints et des conseillers délégués

#### Informations du Maire, Yves BRUMENT :

- **État civil** : Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, la compétence de l'État pour l'établissement des PACS a été transférée aux communes, le 1<sup>er</sup> PACS a été signé cet après-midi en mairie. Christelle DUHAMEL demande si c'est un transfert obligatoire ou si les gens ont le choix. Non, ils peuvent également être faits par les notaires. Les personnes doivent être domiciliées sur la commune.
- **Verbalisation électronique** : Monsieur le Maire expose les statistiques relatives à la verbalisation sur la commune. Depuis le 16 novembre, 42 procès-verbaux ont été dressés pour stationnement interdit, abusif ou gênant, dont 10 dans la rue de la gare, 8 sur le quai de la Croix Blanche, 7 sur le quai de Seine et 7 dans la rue des Écoles. Il s'agit principalement de stationnements gênant l'accès à un autre véhicule ou son dégagement ou sur trottoir (2/3). 4 cas de verbalisation possibles : de 17 à 135 €. Déjà les premières réclamations en mairie. Joël SURIER confirme que c'est très efficace notamment dans la rue des Écoles, on arrive à marcher sur les trottoirs. Monsieur le Maire a demandé au Policier municipal d'intervenir en soirée. Combien de plaintes pour le moment ? 4 personnes sont venues.
- **Déféré TA** : Madame la Préfète a déféré la commune au Tribunal Administratif de Melun pour suspendre un permis de construire qui a été accordé le 15 février 2017. Le délibéré n'a pas retenu la suspension de l'exécution de l'arrêté et l'État est condamné à verser 1000 € à la commune. La deuxième étape concernera le fond, Monsieur le Maire se rapproche de la Préfecture pour cette affaire.
- **Colloque La Seine en Partage** : Martine HARIVEL a accompagné Monsieur le Maire le 28 novembre au colloque organisé par la Seine en Partage dont le sujet concernait les leçons à tirer de la crue de 2016. Le Plan Communal de Sauvegarde de Saint-Mammès a été mis à l'honneur.
- **Évaluation scientifique et technique des archives communales par le service Départemental** : le rapport de cette visite conclut à une très bonne tenue des archives communales. Félicitations à nos agents.
- **Rythmes scolaires** : Les concertations avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves ont démarré. Le Décret « Blanquer » permet de revenir à la semaine de 4 jours. Un questionnaire va être



envoyé aux parents à la rentrée de janvier pour avoir un sentiment de la part des parents sur le retour ou non à 4 jours. Madame DUHAMEL demande si rien ne se dessine. Les parents ont un avis mitigé, les enseignants sont favorables aux 4 jours, Monsieur le maire a fait part de sa volonté de privilégier le bien-être de l'enfant. Un spécialiste est intervenu pour expliquer comment s'articulent les différents rythmes de l'enfant, pour que tout le monde ait des données scientifiques de démarrage. Les rythmes de l'enfant sont également un peu « parasités » par la vie sociale. Les parents n'ont pas vraiment d'avis tranché. Mme DUHAMEL explique qu'au niveau des enseignants au niveau national sont plutôt favorables aux 4 jours. Combien d'enseignants sur la commune ? Environ 16 avec le maître supplémentaire. Il faut ajouter le RASED. Christelle DUHAMEL demande, en fonction du résultat de la consultation, comment est prise la décision finale ? C'est le conseil d'école extraordinaire. Il y a autant de représentants de parents que d'enseignants, et la voix de la municipalité. En effet, Madame DUHAMEL explique que globalement les parents sont mitigés mais souvent ils suivent les enseignants.

- **CCMSL** : Une étude va être lancée pour le transfert de la compétence Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la CCMSL. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CCMSL prend la compétence GEMAPI, les discussions avec l'ensemble des syndicats de rivières et les 19 EPCI du bassin versant du Loing sont engagées pour la création d'un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Sur notre Communauté de Communes cela concerne quoi exactement ? cela concerne le syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Loing (SMAGL) et la CCMSL. Les travaux du Centre social à Villemer avancent bien et il sera ouvert au public au deuxième trimestre 2018.
- **SIA** : Le 21 novembre, une réunion de bilan a eu lieu avec le SATESE, l'AESN et la police de l'Eau. Les acteurs ont souligné le bon fonctionnement de notre station d'épuration. L'AESN a annoncé que pour le SIA la prime d'épuration 2016 sera majorée, ce qui est rare.

#### Informations du 1<sup>er</sup> adjoint, Yvon DELISLE :

- Le Terrain multisports (city parc) est en cours d'installation : la pose de la structure sera terminée dans la semaine prochaine. Le panneau de basket en place ne sera pas conservé dans l'état actuel, il sera démonté pour des raisons de sécurité. Un aménagement des abords est étudié (places de stationnement en face, tranchée et accès PMR) la commission travaux sera consultée mi-janvier.
- Cimetière : L'extension du columbarium est faite.

#### Informations de la 2<sup>ème</sup> adjointe, Martine HARIVEL (données par Yvon DELISLE) :

- Environnement : journée des éco-gestes le samedi 9 décembre. Très intéressant mais très peu de participants.
- Goûter des Anciens : il a eu lieu le 26 novembre, 160 personnes invitées dont 8 de l'EHPAD.

#### Informations du 3<sup>ème</sup> adjoint, Jack PERRIN :

- Marché de Noël : le temps n'a pas été favorable. Des exposants ont été déplacés à cause du vent. Les exposants étaient cependant très contents, ils ont eu de nouveaux clients. Les recettes pour la régie (vin chaud, boissons chaudes) n'ont pas permis de couvrir les frais. La tombola a bien fonctionné. Merci aux bénévoles et aux commerçants qui ont offert des petits lots. Remercie également « St Mammès c'est vous » pour le pain d'épice. Les peluches ont beaucoup plu et pas seulement aux enfants... Remerciements également aux services techniques et aux majorettes. Finalement, les commerçants ayant fait d'autres marchés de Noël ont constaté une baisse de fréquentation partout. 3 exposants ne sont pas venus (à cause de la météo).
- Prochains rendez-vous : les vœux du Maire et la réunion autour des sapins. Le fait de ne plus brûler rend cette manifestation plus triste. Une discussion s'engage sur l'animation possible (musique, lumières...). La sécurisation est compliquée.



**Informations de Reynald LELONG, conseiller délégué :**

- Les parcelles mises à la vente rue de Berville ont été nettoyées, élaguées, ce qui rend plus visibles ces terrains.

**Informations de Julien MARTIN, conseiller délégué :**

- Village de caractère : une réunion publique d'information sera organisée courant février pour informer et impliquer les Mammésiens.
- Une réflexion est engagée pour une animation sur le marché au printemps concernant le label Village de caractère, sacs et goodies pourraient être distribués à cette occasion.
- Projet de création d'un commerce de proximité dans l'ancien hall de la gare SNCF : l'architecte a rendu son étude de faisabilité pour un coût de 105 000 € auquel il faut ajouter le mobilier et les frais de maîtrise d'œuvre pour 23 000 €.
- Inauguration du nom des Venelles : elle sera organisée au printemps
- Culture-Patrimoine : Cette année un musée en plein air (exposition Sisley) a été installé à Moret, nous étudions la possibilité de l'accueillir à Saint-Mammès l'année prochaine.

**Informations de Xavier CHARPENTIER, conseiller délégué :**

- Commission marché : le cahier des charges a été envoyé aux candidats retenus. La prochaine étape étant le choix du délégataire.
- 14 janvier : élection du représentant des commerçants. Il n'y a qu'une candidature pour le moment, il ne s'agit pas du représentant actuel.

### 3) Décision modificative n°2 au BP 2017

Le Maire,

**Expose :**

Vu l'article L1612-11 du CGCT,

Vu le Budget primitif 2017 et la DM n°1,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 30 novembre 2017,

Considérant les recettes de fonctionnement supplémentaires constatées,

Considérant les modifications d'affectation de certains crédits à prendre en compte,

La commission des Finances a émis un avis favorable le 30 novembre 2017.

Il est proposé de modifier les ouvertures de crédit en section de fonctionnement et en section d'investissement pour prendre en compte ces changements.

**Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes après prise en compte des modifications détaillées en annexe à hauteur de 2 759 451,93 €, soit une augmentation de 63 200€, liée à une augmentation des recettes par rapport au budget prévisionnel 2017 (remboursements absences du personnel, taxe finale sur la consommation d'électricité...).

**Section d'investissement :**



La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes, après prise en compte des modifications proposées en annexe, à hauteur de 767 529,05 €, soit une augmentation de 4565€, liée à la mise à jour de certains logiciels notamment.

Les chapitres sont analysés par articles (voir tableau en annexe).

**Après délibération, le conseil municipal, par 17 voix pour et 4 abstentions (Joël SURIER, Florence LHOMME, Jean-Pierre FADAT, Christelle DUHAMEL), adopte la décision modificative n°2 au BP 2017 présentées ci-dessus.**

#### **4) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018**

Le Maire,

**Expose :**

Vu l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité pour l'ordonnateur, jusqu'à l'adoption du budget primitif et sur autorisation de l'organe délibérant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu le Budget Primitif 2017,

Vu les décisions modificatives au BP 2017,

Considérant que certaines opérations doivent pouvoir être inscrites et engagées avant le vote du Budget Primitif 2018,

**Propose :**

Au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider, mandater les dépenses à concurrence de :



Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2017 (BP+DMs)	Quart des crédits ouverts
20	202	FRAIS D ETUDES PLU	6 000,00 €	1 500,00 €
	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	4 800,00 €	1 200,00 €
<b>TOTAL 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			<b>10 800,00 €</b>	<b>2 700,00 €</b>
21	2111	TERRAINS NUS	3 500,00 €	875,00 €
21	2128	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	2 165,00 €	541,25 €
21	21311	HOTEL DE VILLE	5 138,00 €	1 284,50 €
21	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	30 582,00 €	7 645,50 €
21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	- €	- €
21	21316	EQUIPEMENT DU CIMETIERE	27 340,00 €	6 835,00 €
21	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	92 000,00 €	23 000,00 €
21	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	138 828,00 €	34 707,00 €
21	21578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	13 020,00 €	3 255,00 €
21	21571	MATERIEL ROULANT VOIRIE	- €	- €
21	2161	ŒUVRES ET OBJETS D ART	- €	- €
21	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	13 000,00 €	3 250,00 €
21	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	9 814,00 €	2 453,50 €
21	2184	MOBILIER	12 970,00 €	3 242,50 €
21	2188	AUTRES IMMO CORPORELLES	85 268,00 €	21 317,00 €
<b>TOTAL 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>433 625,00 €</b>	<b>108 406,25 €</b>
23	2312	IMMOS EN COURS - TERRAINS	- €	- €
23	2313	IMMOS EN COURS - CONSTRUCTIONS	3 000,00 €	750,00 €
23	2315	IMMOS EN COURS - INST. TECHN.	150 000,00 €	37 500,00 €
23	2318	AUTRES IMMOS CORPORELLES	- €	- €
<b>TOTAL 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			<b>153 000,00 €</b>	<b>38 250,00 €</b>

**Au conseil municipal de :**

- **se prononcer sur ces engagements, liquidations, mandatements de dépenses**
- **d'autoriser le maire à engager, mandater, liquider les dépenses à concurrence des sommes indiquées ci-dessus.**

La commission des Finances a émis un avis favorable le 30 novembre 2017.

Madame LHOMME a repris les chiffres depuis quelques années. Elle se rend compte que le budget investissement a toujours été beaucoup plus important que le réalisé. Pourquoi les chiffres prévus au budget sont-ils aussi importants et le réalisé si faible ?

Monsieur le Maire explique que les budgets sont des prévisions, les réalisations ne sont pas forcément aussi importantes que prévu.

Il explique que cette délibération permet de ne pas être bloqué pour une facture qui ne serait pas payée en fin d'année et qui serait payée en début d'année suivante. Il précise que cette année, le budget investissement a été réalisé à ce jour à hauteur de près de 500 000 € pour 767 000 € inscrits initialement.

Florence LHOMME : en effet, c'est plutôt bon signe si le budget est réalisé.

**Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès le 1er janvier 2018 dans la limite des montants définis ci-dessus.**

**Approuvé par 19 voix pour, 2 abstentions (Jean-Pierre FADAT et Christelle DUHAMEL)**

## 5) Demande de subvention au titre de la DETR 2018

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Vu la circulaire préfectorale du 5 juillet 2017 précisant les modalités d'attribution des subventions au titre de la DETR pour 2018,  
Considérant les nouvelles dispositions nous contraignent à ne déposer que deux dossiers,  
Monsieur le Maire propose de déposer les deux dossiers suivants :

Lieu	Travaux	Montant HT	Montant TTC	Subvention DETR estimée	Ordre de priorité
Création d'un commerce dans l'ancien hall de gare SNCF	Réaménagement de l'ancien hall et transformation en commerce de proximité	128 000 €	153 600 €	40%	1
Dématérialisation des actes administratifs (ACTES)	Raccordement à l'application ACTES	979,96 €	1 175,95 €	80%	2

Le premier dossier est une prévision et suite à une discussion avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, les aménagements pourraient être supportés par le porteur de projet. Il est possible que la commune fasse les investissements et le reste à charge serait amorti avec le porteur de projet. La commune n'ayant pas vocation à créer un service déficitaire.

Si la demande est acceptée, nous avons deux ans pour réaliser les travaux, ce qui permet de rechercher un porteur de projet. La commune jouera les facilitateurs entre la SNCF et le porteur de projet.

S'il n'y a pas de porteur de projet, la commune n'ira pas plus loin. Si les projets ne conviennent pas à la commune, le dossier n'ira pas plus loin non plus.

Question : Ce serait quoi comme commerce ? Monsieur le Maire : c'est le porteur de projet qui définit son projet mais la commune a son mot à dire. Selon les candidatures, ça peut être un point presse, une épicerie, un café...

Un quartier résidentiel est également prévu dans le cadre de l'OAP de la gare. Cela permet de faire vivre le quartier.

Madame LHOMME regrette la densification des habitations sur la commune. Monsieur le maire rappelle que les règles d'urbanisme sont dictées par plusieurs lois qui concernent l'habitat, la construction mais également l'environnement (Grenelle). Éviter l'étalement urbain est un objectif, il faut remplir les dents creuses. Sur notre périmètre, le SDRIF nous imposait plus de densité encore. Le PLU reprend toutes ces contraintes en les adaptant à notre commune et son caractère.

Le second dossier concerne la dématérialisation des actes administratifs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- **D'AUTORISER** le Maire à présenter les dossiers listés ci-dessus auprès des services de l'État pour une demande de DETR 2018, dans l'ordre de priorité proposé.
- **D'INSCRIRE** ces dépenses dans le budget primitif 2018

**APPROUVE** les projets inscrits dans ce tableau.

**ADOPTÉ à l'unanimité**

## 6) Renouvellement de la demande de subvention auprès du CNDP

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de création d'un terrain multisports d'environ 15mx30m permettant notamment la pratique de sports collectifs tels que le football, le basketball et le handball.

Cet équipement permettra de favoriser la pratique du sport pour tous et constituera un nouvel espace de rencontres dans la commune.

Cet espace sera également mis à disposition de l'école multisports de la Communauté de Communes et des écoles municipales.

Le montant du projet s'élève à 60 818 € HT, le taux de la subvention peut atteindre 50%.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 3 abstentions (Florence LHOMME, Christelle DUHAMEL, Jean-Pierre FADAT), autorise le Maire à présenter la demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport et signer les documents nécessaires à cette demande.**

## **7) Tarifs municipaux 2018**

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Vu le CGCT,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 30 novembre 2017,

Considérant la baisse des dotations de l'État,

**Propose** d'appliquer une actualisation des tarifs tenant compte de l'évolution des prix et des évolutions de tarifs des années précédentes, de 1,15% sur l'ensemble des tarifs excepté ceux concernant les concessions au cimetière et les loyers.

**Propose** d'appliquer l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE,

**Propose** de réviser les tarifs des droits de place et la distribution des fluides selon un autre indice représentatif des conditions liées aux marchés forains et aux variations des tarifs de l'énergie.

Tarif périscolaire :

Monsieur le Maire propose de conserver les tarifs votés en 2015 et 2016. Il propose de conserver ces tarifs pour l'année tant qu'une nouvelle délibération ne les modifie pas. Les tarifs sont désormais révisés en fin d'année scolaire pour la rentrée de septembre. Une étude des tarifs interviendra ultérieurement.

Les tarifs sont proposés en annexe.

Une demande de la part d'Yvon DELISLE de rajouter un tarif : les participants aux formations apicoles puissent acheter une plaquette au prix de 5€. Cette plaquette serait remise à chaque stagiaire.

Christelle DUHAMEL demande :

- concernant les terrasses : peut-on préciser que la périodicité est annuelle ? Réponse : Oui il faut l'ajouter dans le libellé.
- Le pourcentage annoncé, pour certains tarifs, c'est plus que 1,15% notamment pour les terrasses. Réponse, c'est pour arrondir. Christelle DUHAMEL dit que ce n'est pas homogène, pas équitable. Monsieur le Maire précise qu'effectivement ce n'est pas équitable, il faudrait que ces tarifs d'occupation du Domaine public soient beaucoup plus chers par rapport à d'autres communes.

Florence LHOMME : dans ce cas, pour les loyers, ils sont très très bas par rapport au marché. Pour les terrasses, il est vrai que 5 € c'est rien sur le fond. Monsieur le maire précise que c'est l'équivalent de 3 cafés.

Madame DUHAMEL : Sur la délibération, il est précisé « excepté sur les ... », donc la délibération est fautive.  
Monsieur le Maire précise qu'en effet on peut ajouter « excepté les terrasses et les loyers ».

**Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces tarifs 2018.**

**Après délibération, le conseil municipal approuve les tarifs communaux 2018 joints en annexe.**

**Approuvé par 20 voix pour, 1 abstention (Christelle DUHAMEL).**

## **8) Indemnités de conseil au comptable public**

La trésorerie de Moret ferme définitivement au 31 décembre, nous irons donc à la trésorerie de Montereau. Cela augmente les distances, des dispositions pour aller à la trésorerie sont différentes de Moret, sur rendez-vous.

Au-delà des problématiques liées à la mairie, nous avons demandé si des permanences seront prévues pour les administrés notamment sur Saint-Mammès. Le contact humain reste très important.

Nous avons mis en place un certain nombre de modes de paiements nouveaux : carte bancaire, prélèvement automatique. S'il avait fallu aller à Coulommiers pour les régies, cela aurait été compliqué.

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Monsieur le percepteur a établi le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2017 qui peut lui être allouée, conformément aux dispositions d'un arrêté ministériel.

Ce décompte est établi sur la base du montant des dépenses réalisées sur les exercices précédents en appliquant un taux d'indemnité par tranche de dépenses.

Le conseil municipal doit se prononcer sur un taux d'indemnité (en général fixé à 100%) à appliquer à une base calculée de **567,58 €** (base brute).

Ce montant est déterminé sur la base des dépenses des 3 exercices précédents. La moyenne annuelle est de 2 398 120,00 € (2014 à 2016). L'indemnité brute est calculée avec un taux dégressif par tranche allant de 3 pour 1000 sur les 7622,45 premiers euros à 0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07 €.

L'indemnité brute est soumise aux prélèvements sociaux obligatoires (CSG, RDS et 1% solidarité).

Monsieur le Maire propose d'allouer une indemnité de conseil au taux de 100%.

Il rappelle que Monsieur CHANCENOTTE est un bon trésorier. Pendant deux ou trois mois, il assiste la Trésorière de Montereau pour la former.

**Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'indemnité demandée par le Trésorier pour l'année 2017.**

La commission des Finances réunie le 30 novembre 2017 a émis un avis favorable pour attribuer un taux de 100%.





**Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accorder à Monsieur Yves CHANCENOTTE une indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2017.**

## **9) Signature d'une convention avec la Préfecture (ACTES)**

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Vu le CGCT,

Dans le cadre du développement de l'administration électronique (e-administration), l'État s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Reynald LELONG demande s'il faut un matériel particulier ? Non il s'agit d'une mise en place de plateforme dématérialisée. Nous avons déjà les certificats de signature.

Florence LHOMME : il existe plusieurs prestataires ? Réponse : oui mais ils sont homologués et le choix s'est porté sur le prestataire que nous connaissons par ailleurs car nous l'utilisons déjà et dont le prix proposé correspond aux estimations données par la préfecture.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**– décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,**

**– décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec madame la préfète de Seine-et-Marne, représentant l'État à cet effet,**

**– décide de choisir le dispositif Berger Levrault Echanges Sécurisés (BLES) et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme BLES.**

**Approuvé à l'unanimité.**

## **10) Questions diverses**

Francine CARMIGNAC a été déposer les colis en maison de retraite avec Martine HARIVEL, elle a rencontré une résidente qui va avoir 104 ans ? Une résidente lui a demandé le « Saint Mammès Informations » qui lui manque. Nous allons lui envoyer.

Christelle DUHAMEL : demande à avoir le SMI en conseil, il lui sera envoyé en format dématérialisé.

Florence LHOMME revient sur l'éclairage rue La Fontaine. Réponse : Nous avons contacté le prestataire et nous saurons ce qui peut être fait pour améliorer la situation. Il fera une proposition pour changer le matériel. Il y a certainement une explication, la couleur n'est pas la même.

Joël SURIER :

Concernant la rue Alfred Pierrard, des panneaux ont été coupés (fin d'interdiction de stationner). Une demande a été faite pour les remettre en place, ils sont en commande. Ce n'est pas la première fois, il s'agit peut-être de riverains qui ne sont pas d'accord avec le stationnement.

Plus aucune question n'est posée. Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15. Pas de public dans la salle pour cette séance de conseil municipal.